



DELIBERATION 029/2025

DEPARTEMENT
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
BEAUVAIS

CANTON
DE
GRANDVILLIERS

Date de convocation :
19/06/2025

Date de l'affichage :
20/06/2025

En exercice : 12
Présent(s) : 10
Absent(s) : 2
Pouvoir(s) : 1

Objet :

**AUGMENTATION DU TARIF
CANTINE
à compter du 01/09/2025
- COMMUNE -**

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le 03/07/2025

ID : 060-216003830-20250625-DELIB029_2025-DE



Mairie de Marseille en Beauvaisis

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le vingt-cinq du mois de juin

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Aurélie LÉVÊQUE, Françoise LEMARCHAND, Servane CARON et Martine LANGLOIS, Messieurs René THIEBAUT, Francis DELABY, Gérald LAQUERRIERE et Jean-Yves DECOCK

Absents : Messieurs Antonio PREVOST et Thibaut HULLAERT

Pouvoir : M. Antonio PREVOST donne pouvoir à M. Gérald LAQUERRIERE

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie LEVEQUE

Vu la délibération du 28/05/2024 fixant le prix d'un repas à la cantine à compter du 01/09/2024 ;
Considérant que le prix des repas livrés à compter du 1^{er} septembre 2025 vont subir une augmentation, Madame le Maire propose d'augmenter le tarif du repas selon le tableau ci-dessous :

CANTINE MUNICIPALE		
Type de repas	Tarifs avant le 01/09/2025 Prix pour un repas en € TTC	Tarifs à compter du 01/09/2025 Prix pour un repas en € TTC
Repas élémentaire	4.00 €	4.90 €
Repas pique-nique	4.50€	4.50 €
Repas adulte	5.00 € Agents communaux, équipe éducative, stagiaires	5.00 € Agents communaux, équipe éducative, stagiaires, visiteurs

Après délibération le conseil municipal accepte à l'unanimité.

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS, Le 25/06/2025

Le secrétaire de séance,

Aurélie LEVEQUE

Le Maire

